

■ **Anton Genser**, à Genève, conseils et vente dans le domaine des voyages. (FOSC du 25.02.1997, p. 1268). L'inscription est radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 1 ORC, par suite de départ et cessation de l'exploitation.

Journal no 604 du 14.01.2004
(02078376 / CH-660.0.272.997-4)